

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 33 (1904)

**Heft:** 14

**Rubrik:** Échos de la Presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tout particulièrement à MM<sup>mes</sup> les Institutrices une chaleureuse invitation à coopérer à cette œuvre éminemment philanthropique et chrétienne. Les applaudissements prolongés qui ont souligné les éloquentes paroles de M<sup>me</sup> de Montenach ont prouvé combien l'auditoire les a appréciées et font espérer qu'elles produiront, incessamment déjà, les plus heureux fruits. Le *Bulletin pédagogique* publiera plus tard ce remarquable travail.

M. le Président recommande l'Œuvre de la protection de la jeune fille. Les institutrices peuvent faire beaucoup dans ce domaine-là. C'est une partie importante de l'éducation qu'elles doivent à la jeunesse féminine de leurs écoles. Nous promettons à M<sup>me</sup> la baronne de Montenach de nous occuper, au sein du Comité, de cette œuvre si bienfaisante et de la seconder de tout notre pouvoir dans la réalisation de ses projets pleins de charité et de désintéressement.

Discussion des conclusions sur le rapport mis à l'étude : *Importance de la lecture faite en classe et à domicile pour le maître et les élèves. Moyens d'en tirer le plus de fruits possible.*

La lecture des conclusions faite par M. Monnerat, rapporteur, soulève de vifs et sincères applaudissements.

M. le Président se fait l'interprète de tous en remerciant notre collègue de son excellent travail et la discussion est ouverte. (A suivre.)

---

## ÉCHOS DE LA PRESSE

---

Depuis quelques années, une vive impulsion a été donnée à l'organisation des musées scolaires et leur création se poursuit méthodiquement chez nous. Grâce à l'initiative des membres du corps enseignant, toutes les classes seront bientôt pourvues de ces utiles collections. Le musée scolaire doit renfermer un certain nombre de tableaux représentant des objets que le maître n'a pas sous la main ou qui ne pourraient, en réelle grandeur, être placés devant les élèves. M. A. Ancellin, instituteur à Paris, donne, dans le Manuel général du 18 juin dernier, les conseils suivants aux nombreux maîtres qui font l'acquisition des tableaux muraux.

« Outre les qualités de fond, il y a également des qualités de forme et d'exécution pour qu'une image puisse être qualifiée de pédagogique. N'oublions pas que cette image doit être fixée au tableau noir ou sur le mur, que c'est une image destinée à l'enseignement collectif, qu'elle doit être vue à distance par tous les élèves à la fois. Qu'est-ce donc qu'une image *pédagogique* ?

C'est une image assez grande pour être bien vue simultanément.

ment par tous les élèves d'une division, parfois d'une classe entière. Cela suppose des figures qui ne soient guère inférieures à 25 centimètres de hauteur, des groupes dont les personnages n'aient pas moins de 20 centimètres, des portraits dont la tête seule ait de 10 à 12 centimètres.

Ajoutons qu'aux tableaux cartonnés, excellents lorsqu'il s'agit d'une décoration *permanente*, nous préférons, pour les multiples besoins de l'enseignement quotidien, la feuille volante qu'on fixe et qu'on enlève à volonté. L'image *renouvelable* est la seule véritablement pédagogique, la seule qui corresponde à l'attention et à la curiosité de l'enfant sans cesse renouvelées.

Nous émettons donc les vœux suivants :

Que l'enseignement par l'image prenne à l'école primaire l'importance qu'il doit avoir.

Que nos supérieurs hiérarchiques, et principalement les inspecteurs primaires, encouragent les initiatives individuelles, coordonnent les efforts et vulgarisent les résultats obtenus.

Que nos classes soient installées de façon que l'enseignement par l'image puisse y être donné commodément ; qu'il y ait dans chaque classe une vitrine ou un tableau spécial où les images puissent rester exposées après la leçon jusqu'à ce que la curiosité des élèves soit épuisée. »

\*  
\*\*

Il y a de nombreuses années déjà des voix autorisées se sont élevées contre l'abus des tâches à domicile. Un mouvement très accentué s'est dessiné contre la tendance qui porte à prolonger la classe dans la maison paternelle et à concentrer toute l'activité de l'enfant dans l'étude, sans égards pour le corps qui périlicite et qui, pour se développer, a besoin de mouvements et d'exercices.

Voici, à ce sujet, quelques observations d'un correspondant des *Freiburger Nachrichten* :

L'instruction des enfants exige, de nos jours surtout, des soins intensifs. L'école est chargée de remplir cette mission. Il est évident cependant que les parents ne sauraient s'en désintéresser et on conçoit aisément qu'on impose aux élèves quelques devoirs à faire dans la famille. Mais, ce qui est certain aussi, c'est qu'on attache une trop grande importance à ces devoirs.

Pour l'enfant, dont l'organisme est faible et délicat, cinq ou six heures de classe par jour constituent déjà une sérieuse occupation. Et là-dessus viennent s'ajouter encore des tâches supplémentaires. D'après l'horaire, la sortie de l'école a lieu à 4 heures. A peine arrivés chez leurs parents, la besogne recommence, et ces pauvres écoliers sont condamnés à travailler sans guide, souvent au milieu du bruit, durant 1 heure, 1½ heures peut-être. Se demande-t-on si un pareil système n'est pas en complet désaccord avec les exigences de l'hygiène ? D'après le célèbre

D<sup>r</sup> Sonderegger, le repas du soir doit précéder de deux heures le repos de la nuit et les enfants doivent se coucher de bonne heure. Que reste-t-il pour les délassements ?

Il est nécessaire que les écoliers soient libres pendant quelques heures de la soirée et ceux qui fréquentent des classes inférieures surtout ne doivent pas rester dans la chambre courbés sur des devoirs écrits. Un maître habile — c'est là un fait d'expérience — donne peu de devoirs à domicile. On parle de repos du dimanche : ce jour-là particulièrement il ne faut pas que l'enfant soit obligé de peiner sur ses livres et ses cahiers.

\*  
\*\*

De M. L. Dimier dans la *Revue de l'Institut catholique de Paris* : « Nous croyons que l'enseignement ne se donne qu'à l'école ; que l'instruction d'une personne est en raison précise du temps qu'on l'a contrainte de passer dans les classes ; que peu de classe fait un esprit inculte, un ignorant ; que plus les cours, comme il arrive de ce temps-ci, sont tourmentés, bourrés, surchargés, plus l'instruction et la culture en général sont en progrès. Dois-je vous présenter quelques applications de ceci ? Comment s'y prend-on, je vous prie, pour s'informer du progrès d'un enfant ? Le fait-on causer ? L'écoute-t-on ? S'efforce-t-on par la tenue de ses propos, la variété de ses questions, l'espèce et le degré de curiosité qu'il montre, de mesurer sa culture et son instruction ? Non pas. On dit : *Où en est-il ?* Les mamans causent entre elles en ces termes : *Le mien en est aux verbes pronominaux. La mienne commence Hugues Capet.* Pour d'autres, le degré de perfection intellectuelle consiste à avoir fini les terrains jurassiques et à passer aux crétacés. Pour marquer que l'instruction est achevée et parfaite, que dit-on ? *Il a passé son baccalauréat.* J'ai vu des jeunes gens qui allaient se marier, dont la mère, pour marquer l'instruction de la jeune fille qu'ils épousaient, disait : *Elle a passé son brevet supérieur.*

Vous riez ! Pardonnez ma franchise. J'oserai vous dire : il y a de quoi. Laissons les raisons pour l'instant ; voyons les faits. Les études scolaires se compliquent et s'étendent ; nos enfants sont noyés dans le flot des programmes ; chaque année de nouveaux affluent insoupçonnés, d'origine lointaine et détournée, viennent grossir l'onde mêlée de cette mer impertinente, où depuis longtemps, soyez tranquilles, la troupe écolière a perdu pied. Là-dessus quel résultat ? Je vous avouerai que le monde me paraît plus ignorant que jamais. Quant à l'éducation des filles en particulier, il ne me paraît pas que celles-ci en sachent autant que leurs mères, je dis de choses qui sont d'usage, qui tombent dans l'entretien, qui composent aux yeux des écoutants un ornement de l'esprit, et pour la gloire desquelles, il n'est pas nécessaire d'aller chercher le témoignage d'un brevet

inconnu. Car pour l'orthographe des verbes en *eter* et en *eter*, pour le canal de la Marne au Rhin, et le bioxyde de manganèse, je ne sais; mais vous sentez assez que les jeunes filles que leur éducation a mises en possession de ces belles choses, n'en tirent jamais nul usage, fût-ce de conversation. Leur esprit n'en est point orné, leur vie n'en est point instruite, à moins qu'on ne prenne pour une utilité qu'elles pourront l'enseigner à leurs filles, qui tireront de ces leçons elles-mêmes ce profit de pouvoir l'enseigner à leur tour, jusqu'à la fin des générations.»

---

## RAPPORT

*sur l'administration de la Caisse de retraite du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg pour l'année 1903, lu à l'assemblée générale du 9 juin 1904, à Romont.*

### Introduction

Monsieur le Président,

En venant soumettre à votre approbation le 68<sup>me</sup> compte de la Caisse de retraite du corps enseignant, nous ne pouvons nous empêcher de reporter notre pensée sur les modestes débuts de cette institution aujourd'hui si prospère.

Il y a juste soixante-dix ans que quelques instituteurs, hommes de cœur et d'initiative, se réunirent pour fonder la *Caisse de retraite des instituteurs fribourgeois*. Sans doute que, poussés par l'implacable nécessité, ils cherchaient avant tout un appoint à la misérable rétribution qui constituait alors le traitement du maître d'école, et fondèrent plutôt une caisse de secours qu'une caisse de retraite au vrai sens du mot. Peu importe. Ils avaient compris que l'union fait la force et ils surent mettre en pratique cette maxime des hommes énergiques: « Aide-toi, le Ciel t'aidera. »

Grâce à une administration prudente et économe, et tout en semant sur sa route de nombreux bienfaits, la Caisse de retraite demeura sur les mêmes bases pendant près d'un demi-siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'on s'aperçut qu'elle n'arriverait jamais à offrir à ses membres une pension en rapport avec les besoins actuels. Pour la transformer en institution cantonale, l'Etat n'eut, en somme, à ce moment là, qu'à développer ce qui existait déjà, à lui donner une base plus élargie et à augmenter quelque peu le très modeste subside qu'il avait accordé jusque-là à l'entreprise privée.

Et, sans la courageuse et intelligente initiative de nos prédécesseurs, qui sait si la génération enseignante actuelle jouirait des bienfaits d'une Caisse de retraite. Il est bien permis d'en douter, puisque, en ce moment même, nous voyons des cantons suisses rechercher les voies et moyens de créer une pareille institution, et d'autres qui n'y songent peut-être pas même encore!

Accordons donc en ce jour une pensée de respectueuse reconnaissance à ces modestes collègues depuis longtemps disparus. Ils ont fait œuvre de solidarité, ils ont fait œuvre durable, ils ont semé et nous récoltons!